

REGLEMENT 2026/2027

Article 1.

Le challenge est ouvert à tous les licenciés FFC des catégories « U15 H et F, U17 H et F, U19, U23, dames, séniors et séniors 45+ ».

La réglementation de la FFC en vigueur le jour de l'épreuve est applicable pour toutes les catégories.

Article 2. Le challenge des Sous-bois comprend les « 6 » épreuves suivantes :

27/09/2026 : Argentré du Plessis (Trophée des Champions – challenge des Sous-bois);

04/10/2026 : Chateaugiron Domloup (challenge des Sous-bois);

11/10/2026 : Dol de Bretagne (challenge des Sous-bois);

25/10/2026 : Pleudihen / Rance (challenge des Sous-bois);

11/11/2026 : Saint-Jacques de la Lande (challenge des Sous-bois);

17/01/2026 : Iffendic (finale coupe de Bretagne et challenge des Sous-bois).

Article 3. Attribution des points

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}
50pts	48pts	46pts	45pts	44pts	43pts	42pts	41pts	40pts	39pts	38pts	37pts	36pts	35pts	34pts
16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}	21 ^{ème}	22 ^{ème}	23 ^{ème}	24 ^{ème}	25 ^{ème}	26 ^{ème}	27 ^{ème}	28 ^{ème}	29 ^{ème}	30 ^{ème}
33pts	32pts	31pts	30pts	29pts	28pts	27pts	26pts	25pts	24pts	23pts	22pts	21pts	20pts	19pts
31 ^{ème}	32 ^{ème}	33 ^{ème}	34 ^{ème}	35 ^{ème}	36 ^{ème}	37 ^{ème}	38 ^{ème}	39 ^{ème}	40 ^{ème}	41 ^{ème}	42 ^{ème}	43 ^{ème}	44 ^{ème}	45 ^{ème}
18pts	17pts	16pts	15pts	14pts	13pts	12pts	11pts	10pts	9pts	8pts	7pts	6pts	5pts	4pts

Tout coureur classé au-delà de la 45^{ème} place : 1 point.

Article 4.

Le classement général prend en compte le nombre de points obtenus sur toutes les manches du challenge. En cas d'égalité, la dernière épreuve sera prépondérante.

Article 5.

La grille de départ des féminines à partir des U 15 sera faite à la proportionnelle avec les garçons sous forme de couloirs (ex 30 F et 60 G : 2 couloirs F et 4 couloirs G).

Article 6.

Les 6 premiers « Séniors », les 5 premières « Dames » et les 3 premiers des catégories « U15 H et F, U17 H et F, U19 et Séniors 45+ nés avant le 01/01/1982 » seront récompensés en fin de saison.

Pour prétendre aux prix, il y a obligation de participer à un minimum de (n-2) « 4 épreuves sur 6 ».

Article 7. Un jury déterminera le coureur le plus combatif et/ou le plus malchanceux en Jeunes et séniors.

Article 8. Tous les cas non prévus au présent règlement sont du ressort des organisateurs du challenge.

Article 9. Il est demandé à chaque coureur passant la ligne d'arrivée de la « franchir avec le sourire ».

Article 10. Grille des prix

Séniors 45+ : 180/3 (80-60-40), **Séniors H :** 560/6 (160-120-100-80-60-40),

Séniors Dames : 380/4 (160-120-100),

U19 : 180/3 (80-60-40), **U17G :** 150/3 (60-50-40), **U17F :** 150/3 (60-50-40), **U15G :** 120/3 (50-40-30),

U15F : 120/3 (50-40-30).

TOTAL : 1.840 €

Le plus combatif ou le plus malchanceux : 1 coffret (valeur de 30 à 40€).

Article 11. Appel à cotisations.

L'appel à cotisations se fera lors de l'Assemblée Générale de l'ACBO prévue le 18 décembre 2026.

Comité d'organisation du Challenge des Sous-bois Cre'Actuel

Tél : 06 38 35 88 66 - patrick.frin@orange.fr

Retrouvez l'ACBO sur : [facebook/challenge des sous-bois de cyclo-cross](#)